

DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI SOLIDAIRE

Créer 70 000 emplois verts en développant le réemploi et la réutilisation dans les structures de solidarité.

Accompagner la mobilisation des citoyens pour engager un changement vertueux de paradigme dans la gestion des déchets.

Soutenir l'insertion des plus précaires et la solidarité.

Augmenter le pouvoir d'achat des français en développant des outils de consommation responsables.

Prévenir la production des déchets, lutter efficacement contre le gaspillage.

Compenser la baisse de la dépense publique par un nouveau système de financement.

Proposition co-portée par :



... et d'autres à venir.

CONTEXTE :

Ressourceries, associations Emmaüs, recycleries, sont des lieux qui collectent et donnent une seconde vie à tous les biens du quotidien. Fondés sur **l'engagement des citoyens** qui **apportent chaque jour leurs objets, participent bénévolement** au sein de leurs gouvernances ou de leurs ateliers, elles ont en commun d'être des **acteurs à la fois des solidarités et de l'économie circulaire**. Toutes œuvrent localement au service des deux objectifs prioritaires en matière de gestion des déchets : **la prévention et la réutilisation**.

Elles représentent une **opportunité remarquable pour le secteur de l'environnement** : en détournant une partie de la masse globale des déchets, **elles sensibilisent, mobilisent et forment les citoyens** à changer de comportements ainsi qu'à acquérir des réflexes vertueux en termes de **réparation** et de **réutilisation**. Grâce à leurs modèles et à leurs valeurs, elles font également de leur ouvrage quotidien **un vecteur d'insertion pour les personnes les plus précaires**. Enfin, elles sont des lieux de **création de lien social, d'apprentissage, de partage** d'expertise et de biens matériels, d'accueil et de **soutien d'initiatives locales** et **participent** de manière générale à la **création d'un tissu social dynamique et résilient**. En contraste avec le secteur de l'occasion, elles réemploient tous les biens courants, y compris ceux à faible valeur ajoutée et **impactent positivement la lutte contre le gaspillage et l'obsolescence des produits**.

Depuis le Grenelle 2009 qui priorise la prévention et la réutilisation sur le recyclage, puis l'incinération et enfin l'enfouissement, le maillage du territoire français en Ressourceries, associations Emmaüs et recycleries est en **nette progression, mais bien en deçà des enjeux et des capacités**. En effet, ces modèles de structures agissent dans **un cadre législatif ambigu et encore flou en matière de réemploi**. Fondées sur l'historique des mouvements de solidarité, **ces structures se sont majoritairement constituées autour de financements dédiés à l'insertion**, ainsi que sur un ensemble de dispositifs très pluriels pouvant aller de la cohésion sociale, aux appels à projets pour la prévention des déchets, en passant par l'éducation à l'environnement.

En tant que **secteur pourvoyeur d'emplois adaptés aux personnes peu qualifiées** - mais aussi formateur aux métiers indispensables à l'avenir des territoires (artisanat, réparation, logistique, makers etc.) - **le réemploi représente un gisement potentiel d'emplois extrêmement dense sur le secteur de la gestion des déchets**. Ainsi, lorsque **10 000 tonnes** sont collectées, leur traitement par **le secteur du réemploi solidaire génère 850 Équivalents Temps Pleins (ETP)**, contre **79 pour le réemploi marchand, 31 pour le recyclage, 3 pour l'incinération et 1 pour l'enfouissement**.

De plus, en collectant les objets et déchets pouvant être réutilisés, les structures du réemploi réalisent un **travail de tri fin qui participe à l'augmentation des quantités recyclées**.

La loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte (LTECV) ambitionne pour **2020 la diminution de 10% de la quantité globale de déchets produits**, mais aussi de **diviser par 2 les quantités de déchets enfouis**, et d'augmenter de 55% la quantité de déchets recyclés et compostés en 2025.

Les objectifs du paquet Économie Circulaire devant être transposés par la France dans le projet de loi Économie Circulaire **sont encore plus ambitieux**.

Pour accompagner ce changement d'échelle, **Ressourceries, associations Emmaüs, recycleries constituent une opportunité de taille** : un très **fort potentiel d'emplois et de mobilisation pour les citoyens** français ainsi qu'un **accès à un mode de consommation durable qui augmente le pouvoir d'achat**. En dotant le secteur du réemploi de **moyens adaptés**, il pourrait être possible de **développer plus de 2500 nouveaux équipements de proximité générant plus de 70 000 nouveaux emplois à horizon 2030**.

Les cadres actuels de la réglementation tant européenne que française du champ de l'environnement (Responsabilité Élargie du Producteur, hiérarchie des modes de traitement etc.) **offrent déjà le terreau d'un développement** sans précédent de ce secteur particulièrement **dense en emploi et remarquablement vertueux d'un point de vue environnemental, économique et social**.

Bien qu'ayant **40 années d'expérience**, ce secteur est **plus que jamais d'actualité** dans un contexte où **le gaspillage des ressources et l'exclusion sociale** font partie des **plus grands défis du XXI^e siècle**. À l'instar de **l'ensemble du secteur déchet qui ne saurait exister sans le législateur et ses modes de financements** afférents, **le secteur du réemploi solidaire a besoin de choix politiques** pour lui permettre de répondre plus largement à ces défis. **25% de la poubelle des ménages est potentiellement gaspillée**. Le **Projet de Loi relatif à l'Économie Circulaire** est le **vecteur nécessaire d'un changement de paradigme** pour la gestion déchets et **le secteur du réemploi solidaire, de par sa dimension citoyenne peut en être à l'avant garde**.

OBJECTIFS :

- Création d'un dispositif de financement adapté au secteur du réemploi solidaire.
- Développement de plus de 2500 nouveaux lieux, dotant ainsi les territoires d'une structure de proximité pour 25 000 habitants. (À titre comparatif, la France compte une déchetterie pour 14 000 habitants.)
- Création de plus de 40 000 nouveaux emplois verts et solidaires pour 2025 et 70 000 pour 2030. Plus de la moitié de ces postes pourrait être pourvue par des personnes en difficulté.

MOYENS :

Orienter de façon pérenne et sécurisée, 5% des financements de toutes les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) vers le soutien au réemploi pour :

- Financer la création de nouvelles structures, le développement et l'innovation.
- Financer le fonctionnement : la part actuellement dévolue au réemploi (comparée notamment aux financements orientés vers le recyclage) est infime et variable selon les filières. De plus, les filières REP réalisent essentiellement de la communication sur les « gestes de tri » et le recyclage ce qui ne répond pas ou que très partiellement à leur mission de « prévention » de la production de déchets.

Créer pour cela un organisme spécifique du réemploi solidaire (un fonds) dont la gouvernance associerait l'ensemble des acteurs du réemploi solidaire et les pouvoirs publics qui serait en charge :

- De la collecte des flux financiers en provenance des filières existantes.
- De la redistribution de ces fonds aux acteurs du secteur.
- De l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan du développement.
- De l'évaluation de la filière

Cette participation au titre de la prévention pourrait être rendue visible (solidarité, emplois et prévention).

Elle financerait les associations du réemploi solidaire (associations citées au 238 bis alinéa 1 du code général des impôts) : garantes de la densité d'emploi, des actions de solidarités (insertion, prix solidaires) et seules à même de générer la mobilisation des citoyens permettant de changer les comportements en profondeur (don des objets au quotidien, participation aux activités et bénévolat).

De plus, ce cadre permettrait de rendre acceptable la participation des producteurs et distributeurs en garantissant un principe d'intérêt général mais aussi de non-concurrence sur le marché de la revente de la seconde main et des invendus neufs.

PROPOSITIONS DE MOYENS SUPPLÉMENTAIRES :

- Fixer des objectifs réglementaires de réemploi de 10% des déchets des ménages, 5% des déchets des entreprises et 5% des déchets du bâtiment.
- Élargissement du principe de Responsabilité Élargie des Producteurs aux objets non couverts par la réglementation (Équipement de loisir, ustensiles, jouets, cycles etc.). Environ 50% des biens en fin de vie éligibles au réemploi ne sont pas couverts par une REP.

Pourquoi le réemploi solidaire pour l'environnement ?

- Booster la prévention de la production de déchets, objectif prioritaire au recyclage dans la loi de transition énergétique ; réintégrer des visions locales de la gestion de nos déchets.
- 25% des Déchets des Ménages pourraient faire l'objet d'un réemploi, il serait possible d'en réemployer 10% et ainsi d'éviter leur gaspillage. La mobilisation des citoyens sur le sujet permettrait à terme de faire changer les pratiques de consommation et prévenir les 15% restants.
- Créer des structures de mobilisation et d'éducation collectives, tournées vers les notions de bien commun et d'intérêt général à très fort potentiel de mobilisation.
- Impliquer les citoyens dans des processus de gestion des externalités négatives induites par leurs propres modes de consommation, et participer activement au changement des comportements.
- Former les futurs métiers verts indispensables à la résilience des territoires face à la crise environnementale : artisanat, mécanique, électronique, métiers techniques pluridisciplinaires.
- Augmenter les quantités de déchets dirigés vers les filières de recyclage.

Pourquoi le réemploi solidaire pour l'emploi et l'économie ?

- Lorsqu'il est porté par les acteurs qui lient l'action sociale à la question environnementale, le réemploi crée 850 ETP pour 10 000 tonnes traitées contre 31 pour les centres publics de tri des collectes sélectives, 3 pour l'incinération et 1 pour l'enfouissement.
- Favoriser la préservation de valeurs matérielles et économiques sur les territoires ainsi que les circuits courts.
- Former aux métiers verts de demain.
- Lorsqu'elle est fondée sur un principe non-lucratif, l'action de réemploi s'ancre dans un territoire local au travers de sa gouvernance, de sa gestion désintéressée, mais aussi de sa capacité à mobiliser donateurs et bénévoles. Elle crée ainsi des emplois locaux, non dé-localisables et mobilise les citoyens sur les questions du déchet, du tri et les solutions aux problématiques environnementales.
- Le potentiel d'innovation au sein des structures de réemploi reste très fort du fait des ressources matérielles et des compétences en présence. (Ex : lien avec la mode et le design, la mobilité active, lien avec les fab-labs et la création numérique, développement du recyclage non-industriel et local, etc.)

Pourquoi le réemploi solidaire pour l'inclusion sociale et les solidarités ?

- Créer des emplois porteurs de sens et intégrés dans les tissus sociaux locaux.
- Proposer des métiers adaptés, pertinents et pluriels pour les processus d'insertion.
- Bâtir des « réseaux » d'entraide et de coopération (exemple : Communautés Emmaüs, Pôles Territoriaux de Coopération Économique etc.).
- Soutenir les personnes et organisations locales par la redistribution des biens à bas coût et / ou gratuitement (centres sociaux, écoles, crèches, SDF, associations locales, etc.) ; (Une structure de réemploi peut rayonner auprès d'autres initiatives dont les spectres peuvent aller de la création artistique aux maraudes de rue en passant par les initiatives de citoyens).
- Soutenir la mobilisation citoyenne et le lien social (pour toutes les strates de population) par des équipements conçus spécifiquement pour répondre à des problématiques locale